



Laurent LAROCHE

Maire de la commune Bêlâbre et Président
du PNR de la Brenne (36 - Indre)
25 août 2023

» M. LAROCHE, merci pour avoir accepté cette interview. C’est votre 2^{ème} mandat à la tête de la municipalité de Bêlâbre. Les Français connaissent bien les fonctions et le rôle du Maire. Votre fonction de Président du PNR de la Brenne est certainement moins connue mais tout aussi importante. Pouvez-vous présenter quelle est cette fonction, son rôle, sa vocation, sa mission... ?

Le Président d’un parc naturel régional a vocation à concerter et permettre le débat entre les élus représentant les communes adhérentes, les partenaires du PNR (Etat, région, Département, et associations, chambres consulaires...). Un parc naturel régional a des missions variées dans les domaines de l’environnement, du tourisme, du développement local, du patrimoine, de la Culture et de l’éducation, plus récemment de la santé. C’est un laboratoire d’expérience ou l’on peut mettre à l’étude des propositions des partenaires dans tous ces domaines.

» Ce PNR de la Brenne tant aimé et respecté par les vacanciers, les scientifiques, les indriens... a historiquement dans les esprits de certaines personnes été représenté comme une segmentation de zones mettant en concurrence le Cœur de Brenne, la Petite Brenne, la Brenne des étangs et les autres... La Brenne est un territoire indivisible et c’est bien ce qui fait sa force. Alors comment expliquez-vous cela et comment changer cet état d’esprit ?

Je ne pense pas que les diversités paysagères de la Brenne nuisent à l’unité du PNR. Ce PNR est constitué des communes mais aussi de EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) qui sont depuis 2010 des acteurs incontournables du comité syndical du PNR. Ainsi, les élus qui composent le comité syndical doivent agir sur l’ensemble du Parc, c’est ce qui se fait déjà en matière de tourisme, de développement local, de Culture...

» Comme vous le savez, la biodiversité est mise à mal depuis de nombreuses années en France et ailleurs dans le monde. Certains territoires français restent encore des pépites que nous devons transmettre aux futures générations. C’est notre devoir à toutes et tous. Le PNR de la Brenne fait partie de ces pépites. Quel est votre point de vue sur ce sujet ?

Le PNR est un territoire d’exception. Nous avons une grande chance d’y habiter. C’est une zone RAMSAR, donc reconnue au niveau international. Ce territoire doit être préservé, il est fortement menacé par la perte de biodiversité qui touche tous les territoires, le changement climatique, la volonté de certains de faire de ce territoire une ressource énergétique. Nous nous employons à lancer des programmes pour restaurer la biodiversité, à réduire les impacts climatiques.

» La transition énergétique initiée depuis plusieurs années en France s’accélère sous la manne de financiers et porteurs de projets sans scrupule et sous couvert de solutions ENRi. Compte-tenu que notre département est déjà un excellent élève avec ces solutions, nous avons vécu un moment qui fera date le 19 juin 2023 lors de la conférence de presse organisée par le Président du Conseil Départemental de l’Indre. En effet lors de cette conférence de presse, il a été rappelé officiellement d’activer un moratoire demandé depuis plus de 2 ans. Que pensez-vous de cette initiative qui venait dans le continuum officiel d’exclure les projets éoliens par Destination Brenne quelques jours avant ?

Je suis favorable à ce moratoire pour notre département. Le département a déjà beaucoup donné en matière d’énergie renouvelable ; le mixte énergétique est sûrement la solution, alors il faut regarder aussi la biomasse, l’hydroélectricité, le photovoltaïque sur les bâtiments dans un premier temps. Les délégués du parc naturel régional à une très forte majorité ont rejeté le 8 Juin dernier l’implantation de champs éoliens sur le parc, ceci a été notifié au sein de la charte, elle a été validée à l’unanimité le 6 Juillet. C’est un moment fort de mon mandat.

» Vous êtes un fervent respectueux de la loi, du débat démocratique et des demandes citoyennes. Plusieurs points d’achoppement sont arrivés malheureusement cette année. Un projet industriel éolien aux encablures du PNR de la Brenne (Buzançais) accepté par les commissaires enquêteurs contre deux votes totalement défavorables du Conseil Municipal et plus de 95% des dépositions défavorables lors de l’enquête publique ; l’acceptation de nouveau du projet éolien industriel « Les Sables, porte de la Brenne » aux encablures également du PNR de la Brenne par le tribunal de Bordeaux alors que ce projet devait être définitivement enterré. Comment jugez-vous démocratiquement la situation actuelle sur ces deux sujets ? Comment pouvez-vous peser en tant que Président du PNR de la Brenne et en tant qu’ élu à la tête d’une commune ?

Ces deux projets ne sont pas raisonnables. J’y suis opposé à titre personnel et en tant que Maire. Le Président du Parc ne maîtrise pas le droit du sol, les seuls documents opposables sont les documents d’urbanisme (PLU – PLUI et SCOT). L’inscription dans la loi d’accélération des ENR des projets concernés m’inquiète. Nous donnons nos avis (défavorable) mais cela s’arrête là.

» L’ensemble des acteurs élus et bénévoles sérieux sont unanimes « la coupe est pleine » dans l’Indre avec les parcs éoliens industriels et bientôt le photovoltaïque industriel à grande échelle sur des terres qui n’ont pas vocation historique à cela. Comment en est-on arrivé là avec une situation totalement incontrôlable aujourd’hui ? Très nombreux sont les espaces capables d’accueillir les solutions PV, toiture d’usine, de magasin, ombrière de parking, friche industrielle... Quel serait votre projet en la matière et les obligations associées ?

En fait cela remonte à quelques années, la baisse des dotations des collectivités locales a été un élément déclencheur. Certains élus ont été séduits par des porteurs de projets et les retombées financières de ces projets ont emporté leur choix. Peu d’élus aujourd’hui ont une inspiration écologique sur notre territoire, le fait de se prononcer pour ces projets, d’en être acteur, leur permet de "surfer" sur cette vague. Mais lorsqu’elle retombera plus dure sera la chute. Tous les grands projets ENR qu’ils soient de toute nature sont catastrophiques pour le territoire. Nous pouvons nous inscrire dans un programme d’énergie renouvelable au cas par cas, sur des projets mesurés, à taille raisonnable. C’est sur quoi nous travaillons aujourd’hui par la reprise du foncier pour l’agriculture et non au détriment de celle-ci.

» Le climat n’est pas bon dans l’Indre sur ce sujet très clivant car nous avons tous le sentiment d’être devant un rouleau compresseur parfois même violés intellectuellement et territorialement. Quels seraient vos conseils et propositions pour stopper cette spirale infernale ?

Je crois au système associatif et à la volonté de nos concitoyens à faire de ce territoire un territoire d’exception. Je reconnais que c’est difficile et parfois désarmant en tant qu’ élu mais il faut continuer à convaincre avec des arguments vrais, expliquer, démontrer.

» Le point de bascule concerne sans aucun doute les projets éoliens qui arrivent dans le PNR de la Brenne. Comment peut-on prétendre valider ce type de projet dans une des pépites de notre département et de la France ? Comment peut-on les exclure définitivement ? Comment jugez-vous l’entêtement de certains élus ?

Je l’ai déjà mentionné notre territoire ne mérite pas ces projets. Ils sont hors normes pour le territoire. Les exclure définitivement ? Lorsque la loi d’accélération des ENR est promulguée, que les services de l’Etat guident notre conduite à tenir... J’avoue notre faiblesse mais je pense au sursaut intelligent des élus, des habitants, j’espère qu’ils ne se réveilleront pas trop tard. Nous souhaitons après la révision de la charte lancer le projet "fou" de reconnaissance de la Brenne au patrimoine mondial de l’Unesco ; nous aurons besoin de toutes les énergies humaines, de tous les savoirs pour constituer ce dossier qui pourrait être non seulement fédérateur mais aussi protecteur.

» Le Président François BONNEAU veut faire de la Région Centre-Val de Loire, une carte maîtresse du développement touristique. Nombreux sont les rapports sérieux qui opposent activité touristique, tourisme nature, besoins de la clientèle actuelle et installations ENRi, agressives et mortifères. Il n’y a-t-il pas ici une contradiction du Président François BONNEAU avec sa volonté de porter le dossier SRADDET en Région ?

Il faut discuter, le SRADDET est imposé par l’Etat. Des territoires de la Région peuvent nous aider à aller dans son sens mais pas le territoire d’un Parc naturel. Nous discutons de cela avec la Région.

» Le travail de mise à jour de la charte du PNR pour 2025 a réuni élus, bénévoles et citoyens. Ce travail n’est pas encore totalement terminé. Cette volonté farouche de préserver, consolider les atouts du PNR de la Brenne ressort de tous les débats et propositions. Comment alors transformer cette nécessité absolue ?

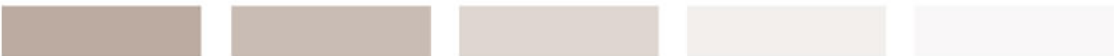
La charte a été un vrai travail de discussions, de propositions, elle a permis de mettre à jour nos référentiels, de regarder où nous étions, ce que nous avons fait et elle va guider nos actions pour les 15 prochaines années. C’est un moment important pour le territoire et on sent bien la volonté mais il faut aussi passer aux actes, c’est plus difficile. Il faut cependant attendre le retour des partenaires sur ce projet de charte : Région, Etat. En fonction des retours, il faudra continuer à discuter et à argumenter. Je suis optimiste sur ce sujet.

» Le PNR de la Brenne est une entité unique et indivisible. Cette situation contribue à son rayonnement ainsi qu’au rayonnement du département de l’Indre et au-delà. Quelle est votre plus grande crainte pour les prochains mois ?

Incontestablement: le réchauffement climatique et ses nuisances sur le territoire. L’eau et sa gestion, la perte de biodiversité, le risque incendie.

» Quel est votre plus grand espoir pour les prochains mois ?

L’approbation de la charte par les partenaires et l’ensemble des communes du PNR et des dix communes appelées à nous rejoindre.



Pascal VRIGNAT
Porte Parole

